

MAIRIE DE

CESTAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Bordeaux

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 25

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU et COUBIAC.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme BOUSSEAU à Mme REMIGI, Mme LANGEL à M. CERVERA, M. MERCIER à M. CHIBRAC, M. STEFFE à Mme COMMARIEU, M. BAUCHU à M. ZGAINSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame HUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022-DELIBERATION N° 6 / 20.

Réf : 7.5.3 AF

OBJET : RESTITUTION DE LA COTISATION ANNUELLE POUR LES ACTIVITES DE PAUSE MERIDIENNE POUR LES USAGERS CESTADAIS DE L'ECOLE DE TOCTOUCAU

Monsieur LANGLOIS expose,

Depuis la rentrée 2015, l'école intercommunale de Toctoucau propose aux élèves des ateliers récréatifs déclarés auprès de la CAF durant le temps de pause méridienne. La fréquentation des ateliers suppose le paiement d'une cotisation annuelle par tous les usagers. La cotisation de pause méridienne pour fréquentation d'activités éducatives n'ayant pas d'équivalent pour les élèves des écoles de Cestas, vous avez autorisé, par des délibérations prises chaque année depuis 2017, le remboursement de cette somme, grevée d'1 € pour contribution symbolique.

Dans le cadre de la rentrée 2021, la Ville de Pessac a prélevé de nouveau cette somme aux familles cestadaises.

Dans un souci de rétablissement de l'équité de tarification et de traitement entre tous les élèves cestadais pour les prestations périscolaires, il vous est proposé de restituer aux familles cestadaises de l'école intercommunale de Toctoucau la part familiale acquittée dans le cadre de la fréquentation des activités de la pause méridienne de l'année scolaire 2021/2022.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à ordonner la restitution des sommes acquittées, grevées d'un euro, sur la base des principes posés avec les partenaires institutionnels de soutien aux familles.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- fait siennes les conclusions du rapporteur
- autorise le Maire à ordonner la restitution des sommes engagées par les familles conformément à la liste annexée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Josiane HUIN,



Le Maire,

Le Maire

Pierre DUCOUT,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 15/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la commune le 15/12/2022
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Nom et prénom du redevable		Adresse			Code Postal	Ville	Nb enfants	Somme payée	Somme à rembourser	Nom et prénom enfants		Facture
ABDEDDINE	Abdelkrim	33	TER ROUTE D'ARCACHON		33610	CESTAS	1	10,92€	9,92 €	ABDEDDINE	Rania	impayée
ABGRALL	Nicolas	20	AV. DE TOQUETOUCAU		33610	CESTAS	2	29,14€	27,14€	ABGRALL	Chloé & Marcus	payée
AGUERGARAY	Louis	1	AV. DE TOQUETOUCAU		33610	CESTAS	2	26,02€	24,02 €	AGUERGARAY	Joan & Julia	TP
ALET	Cédric	94	T AV. DE LATTRE DE TASSIGNY		33610	CESTAS	1	14,05€	13,05 €	ALET	Sélène	payée
ANTUNES	Loïc	70	RTE D'ARCACHON		33610	CESTAS	2	26,02€	24,02 €	ANTUNES	Esteban & Joana	payée
BERTRAND	Marc	16	BIS, CHEMIN DES PINS FRANCS		33610	CESTAS	1	14,57€	13,57 €	BERTRAND-- BOUETTIER	Louca	TP
BESSONNEAU	Thomas	1	BIS AV. DE TOQUETOUCAU		33610	CESTAS	2	29,14€	27,14 €	BESSONNEAU	Lucas & Maïa	payée
BION	Jean-Sébastien	10	CH. LOU PACHIROC		33610	CESTAS	2	27,06€	25,06 €	BION	Lya & Nolan	payée
BIZOU	Vincent	30	CH. DE LA PETITE VALLEE		33610	CESTAS	1	13,01€	12,01 €	BIZOU	Gabin	payée
BOULTAM	Driss	4	CH. LOU LE HAMEAU DE BETOUS		33610	CESTAS	1	13,53€	12,53 €	BOULTAM	Anissa	payée
CAHUZAC	Damien	16	CHEMIN DOU CASTETS		33610	CESTAS	1	14,57€	13,57 €	CAHUZAC	Diego	impayée
COULON	Michaël	98	AV. DE LATTRE DE TASSIGNY		33610	CESTAS	1	14,57€	13,57 €	COULON	Mathis	payée
DELOSSEDAT	Etienne	37	AV. DE TOQUETOUCAU		33610	CESTAS	1	14,57€	13,57 €	DELOSSEDAT	Mathis	payée
BEGUIN	Stéphanie	26	CH. DE LA PETITE VALLEE		33610	CESTAS	1	11,44€	10,44 €	DEMAUX	Waren	TP
DUBOS	Thierry	72	TER RTE D'ARCACHON		33610	CESTAS	1	13,53€	12,53 €	DUBOS	Clement	TP
DUSSIN	Mathieu	17	CHEMIN DES BRIQUETIERS		33610	CESTAS	1	15,09€	14,09 €	DUSSIN	Rafael	payée
ELGOYHEN	Julien	108	AV. DE LATTRE DE TASSIGNY		33610	CESTAS	1	12,48€	11,48 €	ELGOYEN	Léopold	TP
PRETO MARTINS	Nelson	21	CH. DES PEUPLIERS		33610	CESTAS	1	14,01€	13,01 €	FERREIRA MARTINS	Tom	
DAVID	Mandy	27	AV. DE TOQUETOUCAU		33610	CESTAS	1	13,01€	12,01 €	FRECHOU	Elia	
KIEFER	Marie-Laure	39	AV. DE TOQUETOUCAU		33610	CESTAS	2	26,02€	24,02 €	KIEFER	Enzo & Martin	
DA COSTA	Alita	28	CHEMIN DE LA PETITE VALLEE		33610	CESTAS	1	15,09€	14,09 €	LABAT	Lana	
LABORDE	Guillaume	4	CH. DE LA STATION		33610	CESTAS	1	14,57€	13,57 €	LABORDE	Clara	
RIGAUDIE	Gaëlle	1	CHEMIN DE LA PETITE VALLEE		33610	CESTAS	1	14,57€	13,57 €	LACORDAIRE RIGAUDIE	Mathis	
TONDEREAU	Laurence	6	AV. DU 19	BAT2 - APPT	33610	CESTAS	2	24,96€	22,96 €	LEBEAU	Lilouan &	

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

ID : 033-213301229-20221215-DELIB06_20_2022-DE

